



# COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 26 mars 2015

---

*Présents :*

*Mesdames :* Éliane PAMBRUN, Claudine BOIRIE, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Anne THEIL.

*Messieurs :* Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Excusée : Madame Isabelle ALVAREZ, ayant donné procuration à Mr FORGUES Gaston.

*Secrétaire de séance :* Monsieur Gaston FORGUES.

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier est lu par Madame Éliane PAMBRUN.

M. CHAUVEAU relève quelques « coquilles ».

Mme BRUEL regrette que lorsqu'elle vote « CONTRE », ses motivations ne soient pas toujours mentionnées.

---

## ORDRE DU JOUR :

### URBANISME-TRAVAUX

- 1- Groupement de commandes : consultation PLU, coordination par la Mairie de GERDE.
- 2- Projet d'agrandissement du bâtiment des ateliers communaux.
- 3- Projet de couverture de l'ancienne serre du parc communal DAUPHOLE et création d'un four à pain.
- 4- Chantier d'enfouissement des lignes aériennes rue de l'Eglise (SDE).
- 5- Choix de l'architecte pour les travaux de la Mairie suite à la commission d'appel d'offres.

### VIE DU VILLAGE ET TOURISME

- 6- Demande de classement de Gerde dans la catégorie des communes touristiques (CCHB).
- 7- Participation au concours départemental des villes et villages fleuris.
- 8- Réouverture des chemins communaux.
- 9- Chantier international de jeunes à GERDE (CONCORDIA).
- 10- Organisation de la fête du village.
- 11- Cessation d'activité de la gérante de l'auberge communale.
- 12- Territoire à énergie positive : partenariat avec la Mairie de BAGNERES de BIGORRE et la CCHB.

### COMMISSIONS COMMUNALES

- 13- Intégration du 4<sup>ième</sup> adjoint dans les commissions communales.

### FINANCES

- 14- Personnel : tableau des effectifs des emplois permanents.
- 15- Participation au Fond de Solidarité du Logement 65.

- 16- Tarif de vente des chablis suite à tempête.
- 17- Compte Administratif 2014 (Commune et CCAS).
- 18- Délibération d'affectation des résultats.
- 19- Budget 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

### **URBANISME-TRAVAUX.**

#### **1 – Groupement de commandes : consultation PLU, coordination par la Mairie de GERDE.**

M. le Maire rappelle qu'à partir du 31/12/2015, les POS (Plan d'Occupation des Sols) deviendront caducs et qu'ils devront être remplacés par les PLU (Plan Local d'Urbanisme). D'autre part, à partir du 1er juillet 2015, la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. Il reviendra à chaque collectivité de faire appel à des services compétents et rémunérés pour cette mission.

La Mairie de Bagnères, qui possède un tel service, propose de le mettre à disposition d'autres communes, à titre onéreux.

Afin de réduire les coûts dans la conception des PLU, il a été convenu de regrouper cinq communes sur deux pôles : pôle sud (GERDE, ASTE), pôle nord (HIIS, MONTGAILLARD et TREBONS), GERDE étant pressentie pour coordonner cette étude.

M. le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité

#### **2 – Projet d'agrandissement du bâtiment des ateliers communaux.**

Monsieur le Maire expose qu'une extension en appentis sur l'arrière du bâtiment s'avère nécessaire pour désengorger les ateliers et demande l'approbation du Conseil afin d'engager la procédure nécessaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **3 – Projet de couverture de l'ancienne serre du parc communal DAUPHOLE et création d'un four à pain.**

Lors du dernier Conseil, dans le cadre de la demande de subvention DETR 2015, le Conseil avait voté pour la réalisation de cette couverture par des panneaux photo-voltaïques.

Dans la procédure de demande du permis de construire, Monsieur le Maire demande d'y adjoindre la construction d'un four à pain.

Mme BRUEL s'inquiète de la concurrence qui serait faite à l'épicerie CASA-HET qui vend aussi du pain.

M. le Maire fait apparaître que ce four n'a pas de vocation commerciale et qu'il apportera des éléments de convivialité lors de manifestations réalisées dans le Parc Dauphole.

Vote : Pour 12 Abstentions 3 (Mme BRUEL- MM CHAUVEAU et PENE)

#### **4 – Chantier d'enfouissement des lignes aériennes rue de l'Église (SDE)**

Ce projet est géré par le SDE, suite à une délibération votée en 2011. Le chantier peut démarrer dans les prochains jours. Pour cela un vote du Conseil doit valider le devis actualisé.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **5 - Choix de l'architecte pour les travaux de la Mairie suite à la commission d'appel d'offres.**

Quatre architectes avaient été sollicités ; deux ont répondu et fait une offre : Mme ABADIE UNI ARCHITECTURE et M. Michel ESTANGOY. L'offre de ce dernier est à la fois moins disant et plus complète. M. le Maire demande au Conseil de retenir la candidature de M. ESTANGOY, sélectionné par la commission d'appel d'offres.

Mme BRUEL, dans des Conseils antérieurs, s'était opposée au transfert de la Mairie au rez de chaussée, n'y voyant que l'accueil au public. Restant cohérente dans son choix, elle annonce qu'elle votera contre.

Vote : Pour 14 et contre 1 (Mme BRUEL).

M. ESTANGOY est retenu pour l'étude de l'aménagement de la Mairie.

## **VIE DU VILLAGE ET TOURISME.**

### **6 - Demande de classement de GERDE dans la catégorie des communes touristiques (CCHB)**

La CCHB avait demandé que Gerde, avec d'autres communes de la Haute Bigorre, soit classée dans la catégorie des communes touristiques, ce classement apportant des avantages économiques certains.

La Préfecture, par un courrier reçu ce jour, annonce qu'elle vient d'inscrire la commune de GERDE dans cette catégorie à compter de mars 2015.

### **7 - Participation au concours départemental des villes et villages fleuris.**

Un courrier émanant du Conseil Général invitait les communes à s'inscrire à ce concours. Mmes DOLIE, THEIL ET ALVAREZ ont étudié ce projet et estimé qu'il était prématuré de s'inscrire à ce concours. Par contre, elles proposent de démarrer dès cette année par un concours de maisons fleuries au sein de la commune. Les Gerdois seront invités à fleurir leurs maisons et à s'inscrire à ce concours local selon les modalités qui vont leur être proposées.

M. LASPALLES suggère qu'un « marché de floralies » soit associé à ce projet

### **8 - Réouverture des chemins communaux.**

De nombreux chemins communaux « oubliés » ont été envahis par la végétation et parfois transformés en décharges sauvages. Une équipe constituée autour de Mme ALVAREZ et de M. FORGUES se propose d'organiser la réouverture de ces chemins et invite des bénévoles à se joindre à elle.

Une première tranche concernerait le magnifique chemin rural de la Graouéto deth Sarthé, entre l'ancienne école et la ferme de Marioulet puis le chemin rural dit de Peyreblanque, ainsi que le tour du Castet.

Un premier chantier est proposé aux bénévoles du village le samedi 11 avril 2015 sur le chemin de la Graouéto deth Sarthé. Rendez-vous à 13h.30 devant l'ancienne école du Hameau de la Forêt.

Il est précisé que ces travaux bénévoles sont couverts par l'assurance de la commune.

### **9 - Chantier international de jeunes à GERDE (CONCORDIA).**

M. le Maire explique que CONCORDIA est une association internationale créée après la deuxième guerre mondiale pour promouvoir la paix entre les peuples, notamment par l'organisation de rencontres entre des jeunes de nationalités différentes autour de projets à réaliser en commun. Son bureau de Toulouse, intéressé par les projets de GERDE, a pris contact avec la municipalité.

Une première réunion de présentation s'est tenue à Gerde le 2 mars dernier.

Lors d'une réunion à l'Abbaye de l'Escaladieu le 22/03/2015 avec des représentants de la DDJS (Direction de la Jeunesse et Sports), du Conseil Général et de la CAF, Mr le Maire a proposé un projet de stage sur 15 jours, autour de la fête du village.

Ce chantier participatif serait organisé autour de la construction d'un four à pain. Il concernerait une quinzaine de jeunes. Cinq places seront proposées à de jeunes Français de notre région.

Ce groupe de jeunes sera encadré par un adulte de façon continue et un professionnel le matin pendant les travaux.

Le cofinancement envisagé laisserait à la commune une participation au coût de 1750 €.

Projet mis aux voix : Adopté à l'unanimité

## **10 - Organisation de la fête du village.**

M. le Maire propose le texte suivant et le met aux voix :

« Année après année, l'équipe de bénévoles du Comité d'Animation a maintenu la tradition de la fête du village. Leur implication a été récompensée par la bonne réputation de cette manifestation.

Peïo, Guillaume et Mathilde ont guidé et accompagné les bonnes volontés avec le soutien de Patricia qui a aussi mis à disposition le parc familial qui a accueilli la fête à plusieurs reprises.

Au moment où le bureau de l'association a décidé de s'investir dans d'autres projets, le Conseil municipal tient à exprimer à chacun de l'ensemble des bénévoles les remerciements de la Commune.

Nous savons tous combien l'organisation d'une telle manifestation nécessite d'énergie et d'organisation.

Afin de garantir la continuité de la réussite des prochaines fêtes, le Conseil Municipal veut s'assurer que la nouvelle équipe de bénévoles puisse prendre la relève dans les conditions prévues par les statuts.

Il s'agit de mobiliser une quinzaine de personnes ayant un minimum de disponibilité et, de préférence, une expérience de la vie associative ou dans l'organisation de manifestations.

Dès que les candidatures auront été recueillies, l'organisation de la fête 2015 pourra être mise en place avec les moyens habituels. »

Vote : Adopté à l'unanimité

## **11 - Cessation d'activité de la gérante de l'auberge communale.**

Mme la gérante de l'auberge a adressé un courrier à la Mairie annonçant qu'elle cessait son activité à dater du 31 mars 2015.

Elle s'engage à régler les arriérés de son loyer selon une procédure mise en place avec la Trésorière.

Elle s'était déjà engagée à organiser un repas de baptême à la mi-avril et demande à pouvoir disposer de l'auberge à cette occasion. L'état des lieux sera alors réalisé après cette date.

Sous réserve de la fourniture d'une attestation d'assurance pour cette prestation, Mr le Maire invite le Conseil à accéder à cette demande :

Vote : Adopté à l'unanimité

## **12 - Territoire à énergie positive : partenariat avec la Mairie de Bagnères de Bigorre et la CCHB.**

Les communes de Gerde et Bagnères de Bigorre étant les seules du Département élues dans leur catégorie de TEPOS (Territoire à Énergie Positive) en devenir, elles proposent de poursuivre ensemble leurs projets communs. Cela concernera principalement les énergies renouvelables, les déplacements (mobilité douce), les circuits courts. Cette approche commune a été très vivement encouragée par les différents services de l'État (DDT, DREAL, ADEME).

### **COMMISSIONS COMMUNALES.**

#### **13 - Intégration du 4<sup>ième</sup> adjoint dans les commissions communales.**

M. LASPALLES s'est vu attribué les domaines des bâtiments communaux et des énergies.

M. le Maire propose qu'il soit intégré dans les commissions suivantes où il ne figurait pas : Appel d'offres – Travaux – Urbanisme – Écobuage.

Vote : Adopté à l'unanimité

### **FINANCES.**

#### **14 - Personnels : tableau des effectifs des emplois permanents.**

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 Mars 2015 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<p align="center"><b>Direction</b></p> <p>Rédacteur</p> <p>Adjoint administratifs territoriaux</p>	<p>Rédacteur</p> <p>Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe</p>	<p>1 à raison de 32 h hebdomadaires</p> <p>1 à raison de 28 h hebdomadaires</p>
<p align="center"><b>Services techniques</b></p> <p>Adjoint techniques territoriaux</p> <p>Adjoint techniques territoriaux</p>	<p>Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p>Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.</p>	<p>1 à temps complet 35 h.</p> <p>1 à temps complet 35 h.</p>
<p align="center"><b>Écoles</b></p> <p>Agents spécialisés des écoles maternelles</p> <p>Adjoint techniques territoriaux</p> <p>Adjoint techniques territoriaux</p>	<p>Agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe</p> <p>Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p>Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.</p>	<p>1 à temps complet 35 h</p> <p>1 à temps complet 35 h</p> <p>1 à temps complet 35 h</p>

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vote : Adopté à l'unanimité

### **15 - Participation au Fond de Solidarité du Logement 65.**

Une participation est demandée chaque année aux communes. Ce fond permet de régler rapidement des situations individuelles critiques. La participation s'élève à 0.50€/habitant, soit 570€ pour la commune de GERDE.

Vote : Adopté à l'unanimité

### **16 - Tarif de vente des chablis suite à la tempête.**

Des arbres ont été abattus derrière le Castet lors des dernières intempéries et bourrasques de vent. M. DEJEANNE propose de mettre les lots correspondant au prix de 20€ le lot sans préjuger du prix proposé pour d'autres chablis ultérieurs.

Vote : Adopté à l'unanimité

### **17 - Compte administratif 2014 (Commune et CCAS).**

M. le Maire se retire pour la présentation de ces comptes, déjà examinés en commission.

Mme PAMBRUN présente les différents chapitres du compte administratif 2014 de la commune et le soumet aux voix :

Vote : Adopté à l'unanimité

Elle présente ensuite le compte administratif 2014 du CCAS et le soumet aux voix :

Vote : Pour 12 Contre 2 (MM CHAUCHEAU et PENE).

MM CHAUVEAU et PENE précisent que leur vote contre est motivé par le remplacement de la distribution de colis aux personnes âgées par un après- midi récréatif suivi d'un goûter.

### **18 - Délibération d'affectation de résultats.**

Mme PAMBRUN propose les affectations suivantes sur le budget 2015.

Pour la commune :

en recette de fonctionnement : 165 256 € au compte 002,  
en recette d'investissement : 200 000 € au compte 1068,  
en recette d'investissement : 89 687 € au compte 001 recettes

Mme BRUEL, MM CHAUVEAU et PENE, estiment que l'affectation des 200 000 € (pris sur l'excédent 2014 en fonctionnement) en recette d'investissement, est excessive ; ils s'abstiendront en conséquence.

Vote : Pour 11 et Abstentions 3

Pour le CCAS : affectation en recette de fonctionnement : 1 301,85 €

Vote : Pour 12 Contre 2 (MM CHAUVEAU et PENE).

### **19 - Budget 2015.** M. le Maire rejoint le Conseil pour la suite des débats.

**Ajustement du produit fiscal.** : M. le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition que l'année dernière. Taxe d'habitation **9.91%**, taxe sur le foncier bâti **12.94%**, taxe sur le foncier non bâti **41.41%**,

Vote : Pour 14 et 1 Abstention (Mme BRUEL)

### **Budget général 2015.**

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 875 796€  
RECETTES : 875 796€

Section d'Investissement :

DEPENSES : 627 453€  
RECETTES : 627 453€

Vote : Pour 12 et 3 Abstentions (Mme BRUEL, MM CHAUVEAU et PENE)

### **Budget CCAS 2015.**

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 6 100€  
RECETTES : 6 100€

Vote : Pour 13 et 2 Abstentions (MM CHAUVEAU et PENE)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h.05

Le secrétaire de séance  
Gaston FORGUES